Dépannage, remorquage, amarrage, grutage

7 Dépannage, remorquage, amarrage, grutage

7.1 Dépannage, remorquage, amarrage

7.1.1 Dépannage/remorquage du chargeur articulé en panne de moteur ou de dispositif de translation

ATTENTION

Le chargeur articulé ne doit pas être remorqué. Tout essai de remorquage entraîne des dommages.

DANGER

Protéger l'emplacement de dépannage sur voies publiques.

REMARQUE

- Le remorquage n'est admis que pour débarrasser un emplacement d'intervention ou pour libérer une route.
- Les travaux de préparation au remorquage sont fonction si le moteur est tombé en panne et de cette manière l'installation hydraulique entière est rendue hors service ou si seul l'organe de translation est tombé en panne et que le moteur puisse entraîner l'installation hydraulique restante.

7.1.1.1 Remorquage du chargeur articulé en panne de moteur

(1) Actionner l'interrupteur à bascule des feux de détresse (4-8/7).

(2) Amener le commutateur de marche (4-12/5) en position „0".

(3) Serrer le frein de parking (4-12/7).

ATTENTION

Si l'emplacement de dépannage se situe dans une pente, en plus du frein de parking, les deux roues de l'essieu AV doivent être bloquées par des cales sur le côté de la descente afin d'éviter tout roulement libre.

REMARQUE

Les travaux de préparation des points (4) et (5) ne doivent être effectués que si le lieu de dépannage **ne** se trouve **pas** dans une zone de circulation publique :

(4) Couvrir la lame et les dents du godet avec le capot de protection (5-4/flèche).

(5) Connecter la fiche de protection du godet à la prise (5-5/flèche).

(6) Pousser le transmetteur de soupape pour l'hydraulique de travail (4-12/6) au-delà de son point de poussée jusqu'à sa première position.

(7) A l'aide d'un appareil de levage approprié, par ex. avec un deuxième chargeur articulé avec godet monté, soulever la flèche porte-godet du chargeur articulé à remorquer de sorte qu'un appui mécanique de la flèche porte-godet puisse être inséré sur l'appareil à remorquer (7-1).

(8) Etayer la flèche porte-godet mécaniquement [par ex. en insérant l'appui de la flèche porte-godet (installation optionnelle) (1-1/flèche)] et descendre la flèche porte-godet jusqu'à l'appui de la flèche porte-godet.

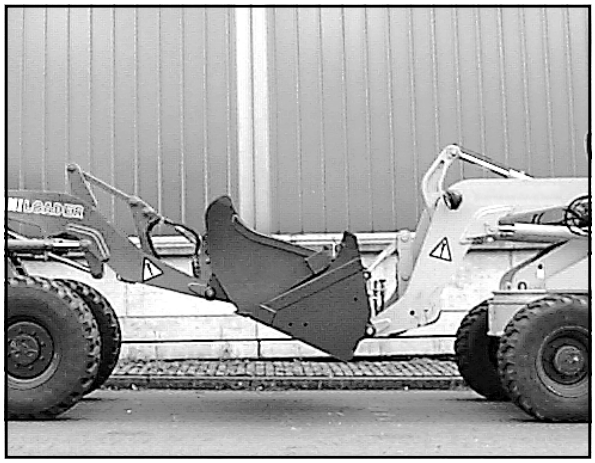

Fig. 7-1

(9) Fermer le robinet à boisseau sphérique (1-2/flèche) pour l'hydraulique de travail et accessoire.

(10) Amener la barre de dépannage au véhicule à remorquer (7-2/2) et au véhicule tracteur.

(11) Desserrer le levier pour le frein de parking (4-12/7).

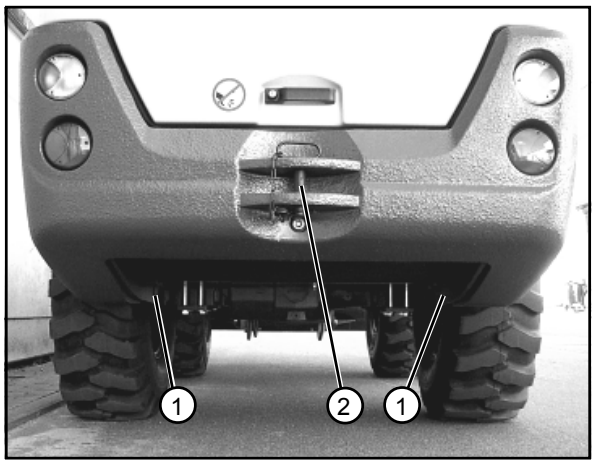

Fig. 7-2

(12) Desserrer les vis de serrage (7-3/1 et7-4/1) du frein à ressort accumulé.

(13) Retirer les pièces d'écartement (7-3/2 et 7-4/2) et resserrer entièrement les vis de serrage.

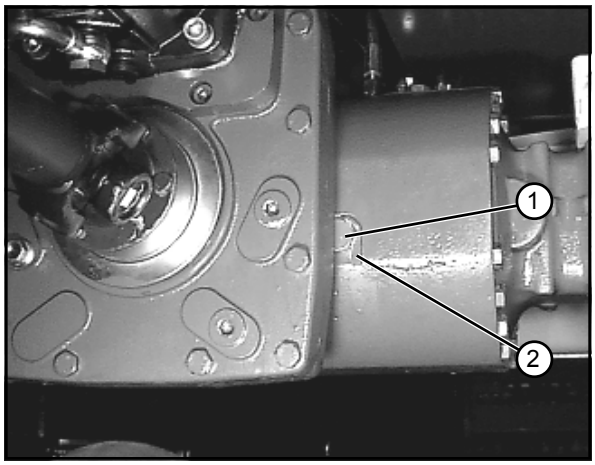

Fig. 7-3

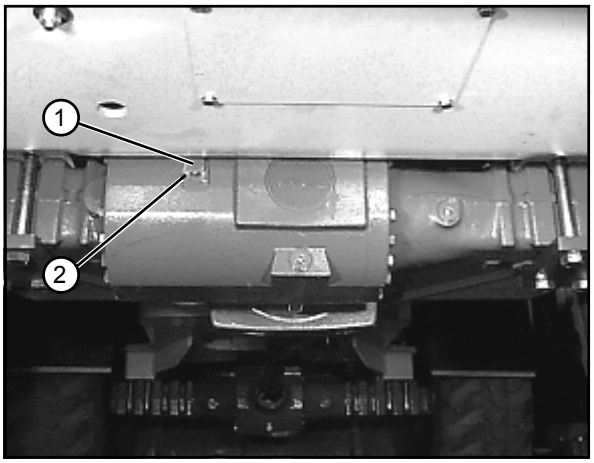

Fig. 7-4

ATTENTION

- Une fois le processus de remorquage terminé, amener à nouveau le frein en état de service.
  Pour ce, desserrer les vis de serrage (7-3/1 et 7-4/1), insérer les pièces d'écartement (7-3/2 et 7-4/2) entre les vis de serrage et le pont d'essieu, et serrer les vis de serrage.

- Le couple de serrage des vis de serrage (7-3/1 et 7-4/1) est de 95 à 115 Nm.

(14) Avant le remorquage, placer l'organe de translation hydrostatique sur la position „libre circulation". Pour ce faire, il faut poser les boulons filetés aux deux soupapes de limitation de haute pression (7-5/flèches) de la pompe de roulement jusqu'au même niveau que les écrous à tête hexagonale (SW 13) dévissés auparavant. Après, il faut de nouveau serrer les écrous à tête hexagonale.

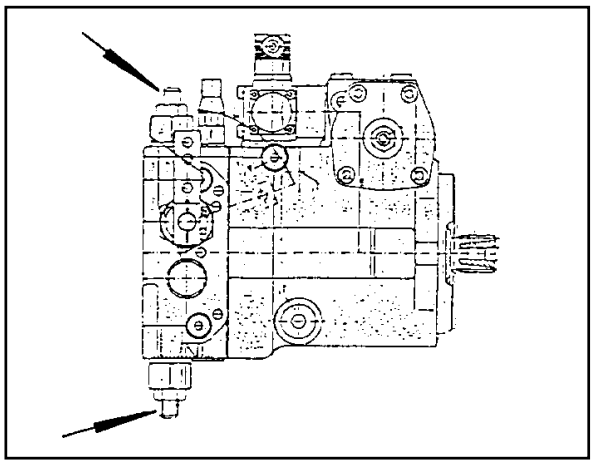

Fig. 7-5

REMARQUE

Après le remorquage, desserrer à nouveau les écrous à tête hexagonale, dévisser les boulons filetés des deux soupapes de limitation de haute pression jusqu'à la butée et resserrer les écrous à tête hexagonale.

(15) Le cas échéant, enlever les cales.

DANGER

- Si le moteur est en panne, les forces de braquage sont plus importantes.

- Remorquer le véhicule à vitesse extrêmement réduite (2 km/h).

- La distance de remorquage ne doit pas dépasser 1 km.

- Pour des distances plus longues, le véhicule en panne doit être remorqué par un service de dépannage (points d'amarrage voir 7-2/1 et 7-2/2 ainsi que 7-6/flèches).

  - La charge autorisée maximale de l'accouplement de manoeuvre/de remorquage avant (7-2/2) est de 4,5 t horizontalement dans le sens de la longueur.

  - La charge autorisée maximale des points d'arrimage/ points de prise de charge (7-2/1, et 7-6/flèches) est de 2,0 t.

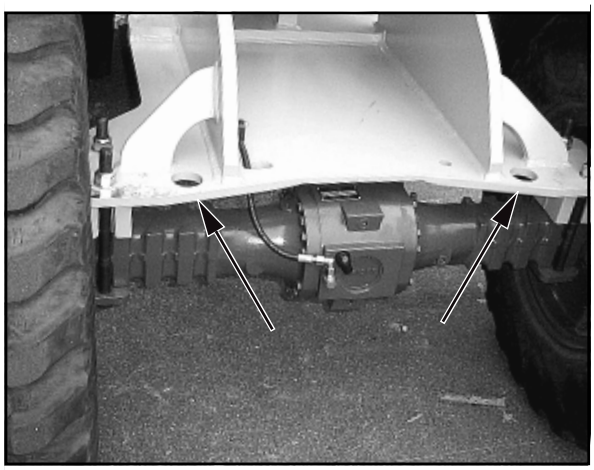

Fig. 7-6

REMARQUE

- Si la machine est en panne depuis déjà une période plus longue, les conduites hydrauliques (7-7/flèches) doivent être détachées des vérins de levage avant l'accrochage de l'appareil de levage. Recueillir l'huile hydraulique s'échappant pendant cette opération dans un réservoir récepteur d'huile suffisamment grand.
- Une fois le processus de remorquage effectué, les vérins de levage doivent être remplis d'huile hydraulique et l'air doit y être évacué en levant et en abaissant plusieurs fois de suite la flèche porte-godet.

Fig. 7-7

7.1.1.2 Remorquage du chargeur articulé en panne d'organe de translation

(1) Actionner l'interrupteur à bascule des feux de détresse (4-8/7).
(2) Amener le commutateur de marche (4-12/5) en position „0".
(3) Serrer le frein de parking (4-12/7).

ATTENTION

Si l'emplacement de dépannage se situe dans une pente, en plus du frein de parking, les deux roues de l'essieu AV doivent être bloquées par des cales sur le côté de la descente afin d'éviter tout roulement libre.

REMARQUE

Les travaux de préparation des points (4) et (5) ne doivent être effectués que si le lieu de dépannage **ne** se trouve **pas** dans une zone de circulation publique :

(4) Couvrir la lame et les dents du godet avec le capot de protection (5-4/flèche).
(5) Connecter la fiche de protection du godet à la prise (5-5/flèche).
(6) Soulever la flèche porte-godet, l'étayer mécaniquement [par ex. en insérant l'appui de la flèche porte-godet (installation optionnelle) (1-1/flèche)] et abaisser la flèche porte-godet en actionnant le levier pour l'hydraulique de travail (4-12/6) jusqu'à l'appui de la flèche porte-godet.
(7) Fermer la vanne de blocage à boisseau sphérique (1-2/flèche) pour l'hydraulique de travail et accessoire.
(8) Amener la barre de dépannage au véhicule à remorquer (7-2/2) et au véhicule tracteur.
(9) Avant le remorquage, placer l'organe de translation hydrostatique sur la position „libre circulation". Pour ce faire, il faut poser les boulons filetés aux deux soupapes de limitation de haute pression (7-5/flèches) de la pompe de roulement jusqu'au même niveau que les écrous à tête hexagonale (SW 13) dévissés auparavant. Après, il faut de nouveau serrer les écrous à tête hexagonale.

REMARQUE

Après le remorquage, desserrer à nouveau les écrous à tête hexagonale, dévisser les boulons filetés des deux soupapes de limitation de haute pression jusqu'à la butée et resserrer les écrous à tête hexagonale.

(10) Le cas échéant, enlever les cales.
(11) Desserrer le frein de parking (4-12/7).

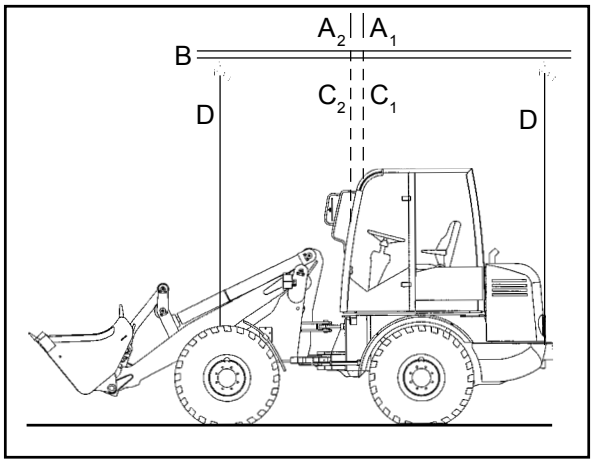

Fig. 7-8

DANGER

- Remorquer le véhicule à vitesse extrêmement réduite (2 km/h) lorsque le moteur tourne.
- La distance de remorquage ne doit pas dépasser 1 km.
- Pour des distances plus longues, le véhicule en panne doit être remorqué par un service de dépannage (points d'amarrage voir 7-2/1 et 7-2/2 ainsi que 7-6/flèches).
  - La charge autorisée maximale de l'accouplement de manoeuvre/de remorquage (7-2/2) est de 4,5 t horizontalement dans le sens de la longueur.
  - La charge autorisée maximale des points d'arrimage/ points de prise de charge (7-2/1, et 7-6/flèches) est de 2,0 t.

7.2 Grutage

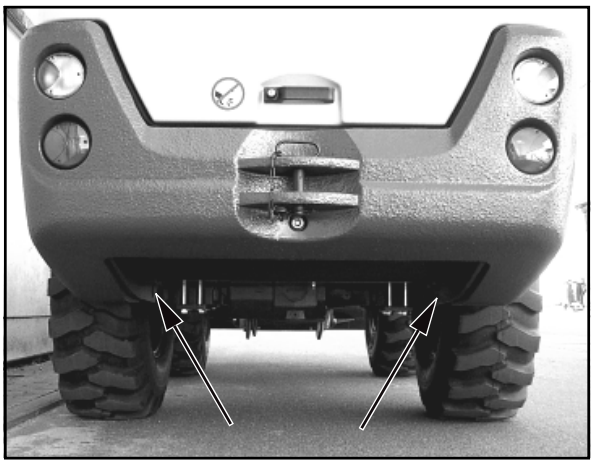

Fig. 7-9

Le véhicule à gruter doit être préparé comme suit :
(1) Amener le commutateur de marche (4-12/5) en position „0".
(2) Enclencher le cran de marche hydraulique „I" (4-12/1).
(3) Serrer le frein de parking (4-12/7).
(4) Soulever ou descendre la flèche porte-godet de telle sorte que son point le plus bas ou le point le plus bas du godet soit au moins à 30 cm au-dessus de la chaussée (5-4).
(5) Fermer la vanne de blocage à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).
(6) Après avoir desserré la vis de fixation, enlever la sécurité de pliage, le poser dans l'articulation et le visser (1-3/flèche).

ATTENTION

Avant de visser à fond, s'assurer que la sécurité de pliage se trouve bien sur l'arrière du véhicule.

(7) Fermer les portes.
(8) Plier le rétroviseur extérieur vers l'intérieur.

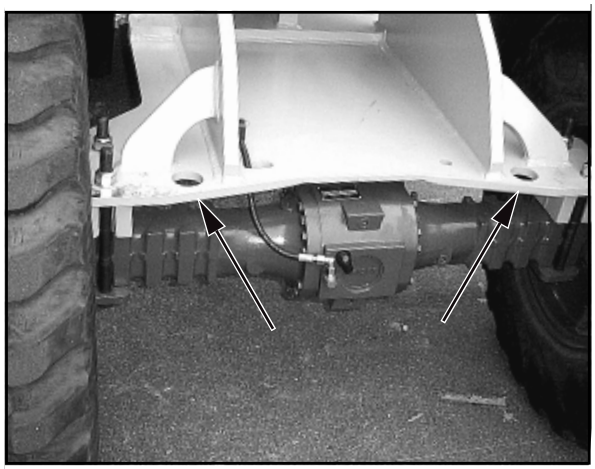

Fig. 7-10

ATTENTION

Respecter particulièrement les points suivants lors du grutage, fig. 7-8 :

- Le point de levage (A_1 - engin sans godet standard, ou A_2 - engin avec godet standard) du moyen de levage (B) doit être exactement à la verticale du centre de gravité (C_1 ou C_2) de l'engin, de manière à ce que le dispositif de levage soit **horizontal** et parallèle à l'axe longitudinal de l'engin.
- Les points d'attache (D) doivent être à la verticale des points de levage de l'engin (7-9/flèches et 7-10/flèches).

DANGER

Les points d'attache doivent tolérer une résistance de traction d'au moins 3,0 t.